

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

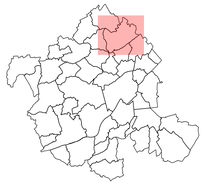

AVERDON

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024
- Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 07/10/2025
- Déclaration de projet n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 30/06/2026

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

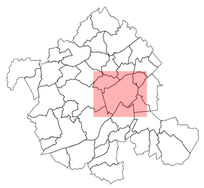

BLOIS

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



CANDE-SUR-BEUVRON

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE

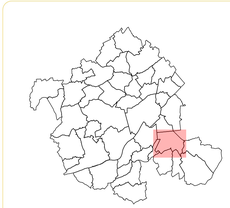

CELLETTES

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024
- Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 07/10/2025
- Déclaration de projet n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 30/06/2026

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



CHAILLES

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

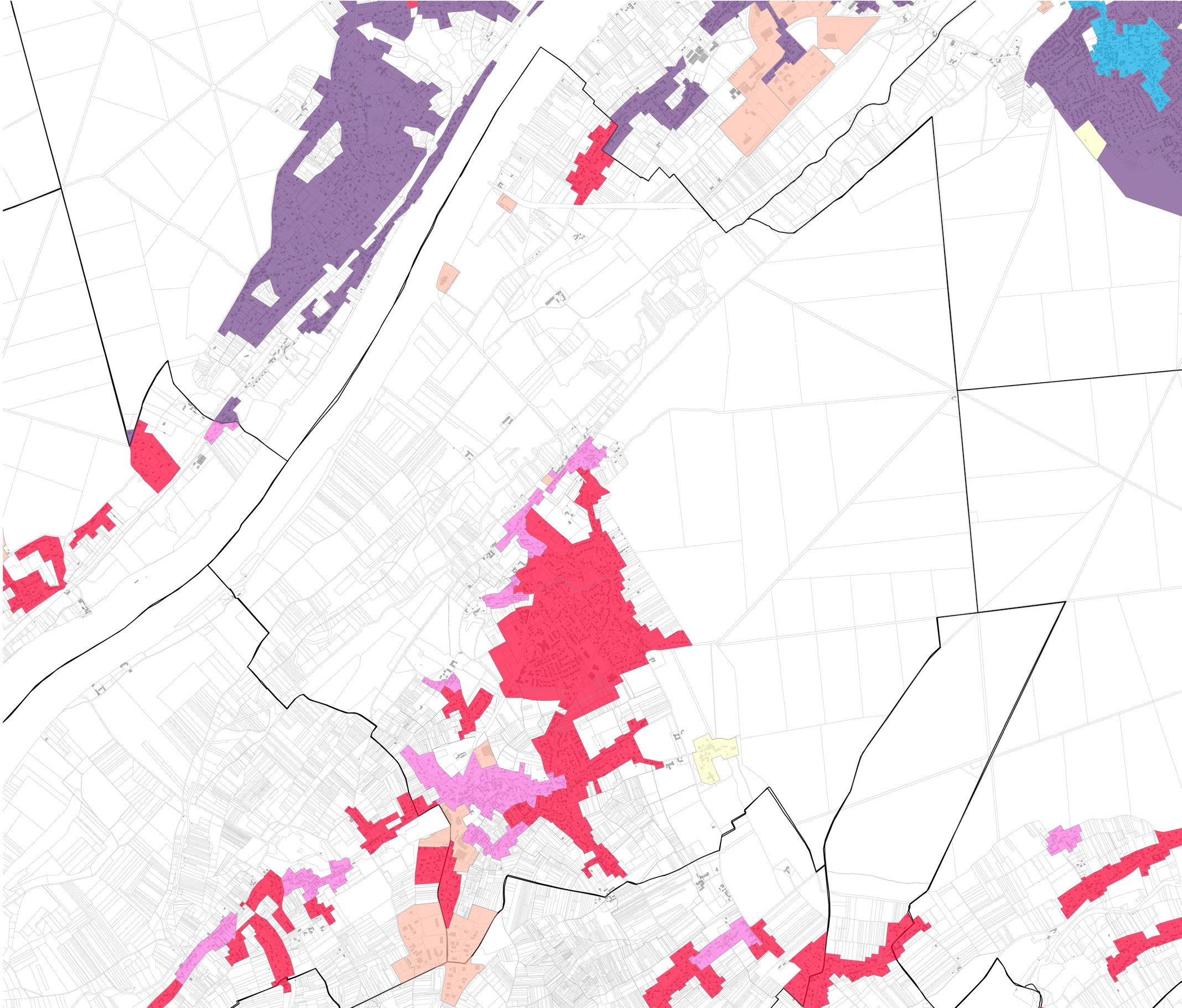

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE

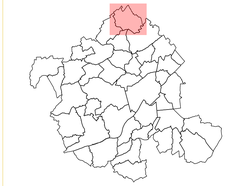

CHAMPIGNY EN BEAUCE

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLUi Habitat Déplacements
Agglopolys

www.agglopolys.fr

Construire ensemble le territoire de demain

CHAUMONT SUR LOIRE

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m

VEUZAIN-SUR-LOIRE
VALLOIRE-SUR-CISSE
CANDE-SUR-BEUVRON
VALAIRE
CHAUMONT SUR LOIRE
RILLY SUR LOIRE
MONTHOU SUR BIEVRE
SAMBIN



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

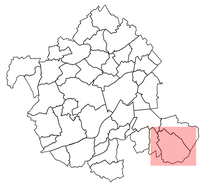

CHEVERNY

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



CHITENAY

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



CORMERAY

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

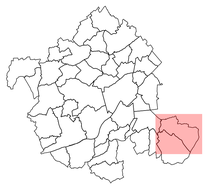

COUR CHEVERNY

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE

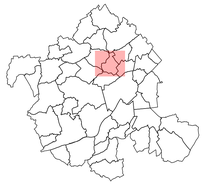

FOSSE

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



FRANCAY

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



HERBAULT

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



LA CHAPELLE VENDOMOISE

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



LA CHAUSSEE SAINT VICTOR

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLUi Habitat Déplacements
Agglopolys

www.agglopolys.fr

Construire ensemble le territoire de demain

LANCOME

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m

LANCOME

FRANCAY

LANDES LE GAULOIS

HERBAULT



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



LANDES LE GAULOIS

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



LES MONTILS

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

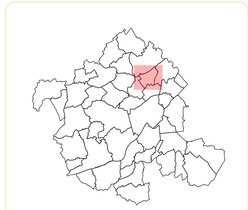

MAROLLES

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLUi Habitat Déplacements
Agglopolys

www.agglopolys.fr

CONSTRUIRE ENSEMBLE LE TERRITOIRE DE DEMAIN

MENARS

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

VILLERBON

MENARS

SAINT DENIS SUR LOIRE

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



MESLAND

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



MONTEAUX

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE

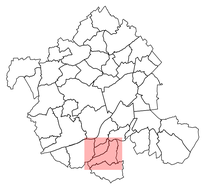

MONTHOU SUR BIEVRE

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



RILLY SUR LOIRE

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE

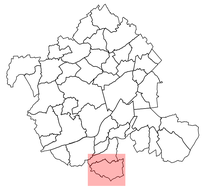

SAMBIN

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLUi Habitat Déplacements
Agglopolys

www.agglopolys.fr

Construire ensemble le territoire de demain

SANTENAY

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m

SAINT ETIENNE DES GUERETS
FRANCAY
HERBAULT
VALENCISSE
SANTENAY
VALLOIRE-SUR-CISSE
VEUZAIN-SUR-LOIRE
MESLAND



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



SEUR

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



SAINT BOHAIRE

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLUi
Habitat
Déplacements
Agglopolys

www.agglopolys.fr

CONSTRUIRE ENSEMBLE LE TERRITOIRE DE DEMAIN

SAINT CYR DU GAULT

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m

SAINT CYR DU GAULT

FRANCAY

SAINT ETIENNE DES GUERETS

SANTENAY



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



SAINT DENIS SUR LOIRE

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLUi Habitat Déplacements
Agglopolys

www.agglopolys.fr

Construire ensemble le territoire de demain

SAINT ETIENNE DES GUERETS

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m

SAINT CYR DU GAULT

SAINT ETIENNE DES GUERETS

FRANCAY

SANTENAY



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024
- Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 07/10/2025
- Déclaration de projet n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 30/06/2026

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



SAINT GERVAIS LA FORET

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



SAINT LUBIN EN VERGONNOIS

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE

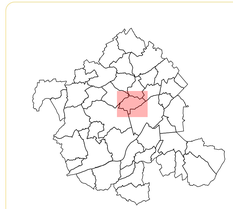

SAINT SULPICE DE POMMERAY

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLUi Habitat Déplacements
Agglopolys

www.agglopolys.fr

Construire ensemble le territoire de demain

VALAIRE

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m

VALLOIRE-SUR-CISSE
CANDE-SUR-BEUVRON
LES MONTILS
CHAUMONT SUR LOIRE
VALAIRE
MONTHOU SUR BIEVRE



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE

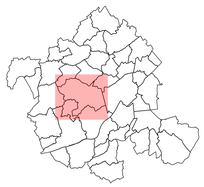

VALENCISSE

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE

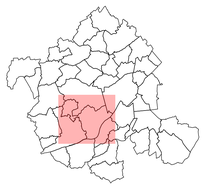

VALLOIRE-SUR-CISSE

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE

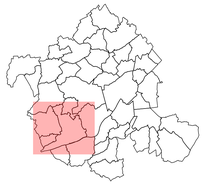

VEUZAIN-SUR-LOIRE

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



VILLEBAROU

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

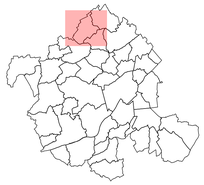

VILLEFRANCOEUR

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEDRUELLE



VILLERBON

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de stationnement

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024
- Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 07/10/2025
- Déclaration de projet n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 30/06/2026

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



VINEUIL

SECTEURS

- Secteur 2A
  Coeur de ville et village et hameau du Coeur d'Agglomération
- Secteur 2B
  Secteur pavillonnaire du Coeur d'Agglomération
- Secteur 3
  Centre-bourg et hameau hors du Coeur d'Agglomération
- Secteur 4
  Secteur pavillonnaire hors du Coeur d'Agglomération et zone 1AU à vocation dominante d'habitat
- Secteur 5
  Secteur économique, touristique et STECAL
- Secteur 6
  Equipements d'intérêt collectif ou services publics

0 250 500 m